



Dossier du BHI n° S1/6000/2017

LETTRE CIRCULAIRE DE LA CONFERENCE n° 1
21 avril 2016

**XIX^{ème} CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE/
1^{ère} SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI**

Monaco, 24-28 avril 2017

ANNONCE ET DISPOSITIONS GENERALES

Références :

- A. Règlement général de l'OHI, articles 3 à 10 - *Conférences hydrographiques internationales*
- B. LC de l'OHI 45/2015 du 19 juin - *Dates de la XIX^{ème} Conférence hydrographique internationale / 1^{ère} session de l'Assemblée de l'OHI*
- C. LC de l'OHI 16/2016 du 29 mars - *Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI - Obtention de 47 approbations sur les 48 requises*
- D. LC de l'OHI 17/2016 du 31 mars - *Appel à soumissions pour mettre à jour le plan stratégique de l'OHI*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Annnonce de la Conférence/Assemblée

1. Conformément à la référence A et comme annoncé en référence B, la XIX^{ème} Conférence hydrographique internationale/1^{ère} session de l'Assemblée de l'OHI se tiendra à Monaco du lundi 24 avril au vendredi 28 avril 2017.
2. La réunion de la Commission des finances et la réunion des chefs de délégations se tiendront le dimanche 23 avril 2017 après-midi au Bureau hydrographique international (BHI).
3. La Conférence est l'organe décisionnel le plus important de l'OHI (cf. article IV de la Convention relative à l'OHI), et il est essentiel que tous les Etats membres de l'OHI soient représentés, non seulement pour examiner les activités passées de l'Organisation, mais également pour adopter un programme de travail et un budget efficaces et réalistes pour les cinq prochaines années (cf. note 1).
4. Le programme provisoire de la Conférence/Assemblée est fourni à l'annexe A de cette lettre circulaire.

Eventualité d'une Assemblée

5. Dans le cas où la majorité requise pour l'approbation du Protocole d'amendements visant à modifier la Convention relative à l'OHI serait reçue par le Gouvernement de Monaco avant le 23 janvier 2017, la XIX^{ème} Conférence hydrographique internationale se tiendrait alors en tant que première session de l'Assemblée de l'OHI. Compte tenu du fait que 47 des 48 Etats membres minimum requis ont maintenant officiellement approuvé le Protocole d'amendements visant à modifier la Convention relative à l'OHI (cf. référence C), l'éventualité d'une première session de l'Assemblée semble fortement probable. Le calendrier et le format de l'Assemblée seraient, d'une manière générale, similaires à ceux de la Conférence, cependant, il pourrait y avoir plusieurs changements importants pour prendre en compte les nouvelles règles qui entreraient ainsi en vigueur. Tout changement de cet ordre sera notifié aux Etats membres et aux organisations observatrices en temps opportun.

Format et programme de la Conférence/Assemblée

6. La Conférence / Assemblée se tiendra à l'Auditorium Rainier III à Monaco. Les inscriptions s'effectueront le dimanche 23 avril 2017. Les autres réunions et événements qui se tiendront au cours de la période de la Conférence / Assemblée sont les suivants :

- a. La Commission des finances se réunira le dimanche 23 avril 2017 de 14 h à 17 h 30, au BHI, afin d'examiner et de discuter des propositions financières et budgétaires. Compte tenu des contraintes de place, il est proposé qu'un nombre maximum de deux représentants pour chaque Etat membre soient présents à la réunion.
- b. Une réunion d'information à l'intention exclusive des chefs de délégations des Etats membres se tiendra le dimanche 23 avril 2017, de 18 h 00 à 20 h 00, au BHI.
- c. La cérémonie d'ouverture de la Conférence/Assemblée aura lieu dans la matinée du lundi 24 avril 2017. Les nouveaux Etats membres ayant adhéré à l'Organisation, depuis la 5^{ème} Conférence hydrographique internationale extraordinaire, seront invités à présenter leur drapeau à cette occasion.
- d. Comme à l'accoutumée, l'industrie et les Etats membres seront invités à exposer leurs travaux et de leurs activités, dans deux zones séparées au sein de l'Auditorium Rainier III. Les expositions ouvriront le lundi 24 avril 2017, à la suite de la cérémonie d'ouverture, et resteront ouvertes jusqu'au vendredi 28 avril 2017 pour fermeture à midi.
- e. L'élection des directeurs (cf. note 2) aura lieu dans la matinée du vendredi 28 avril 2017.

7. D'autres réunions impliquant les Etats membres peuvent être organisées pendant la période de la Conférence/Assemblée, si cela est requis. Les présidents des organes concernés qui souhaitent organiser ces réunions sont invités à informer le BHI, avant le 31 décembre 2016, de leurs besoins en précisant leurs préférences de dates et le nombre de participants prévus. Ceci permettra au BHI de prendre les dispositions nécessaires.

8. La Conférence/Assemblée se réunira en session plénière afin d'examiner chacun des trois rapports correspondant aux programmes de travail de l'OHI, ainsi que toutes les propositions soumises à l'examen de la Conférence/Assemblée, y compris la révision du plan stratégique de l'OHI (cf. référence D) et le programme de travail et le budget de l'OHI pour la période 2018-2022 (cf. note 3). Toutes les propositions devront se référer à l'un des trois programmes de l'OHI. Des questions thématiques relatives aux programmes pourront également être abordées, selon qu'il convient.

9. Les rapports seront préparés par le BHI, à partir des informations dont dispose le Bureau, et des contributions des présidents des comités/commission de l'OHI – comité des services et des normes hydrographiques (HSSC), comité de coordination inter-régional (IRCC) et Commission des finances (CF).

Soumission des propositions à la Conférence/Assemblée

10. Afin de respecter le calendrier indiqué à l'article 14 des règles de procédure pour les Conférences hydrographiques internationales, toutes les propositions ou soumissions à examiner devront être soumises au plus tard le 15 août 2016 (cf. note 4).

11. Toutes les soumissions relatives à la Conférence/Assemblée seront collationnées et traduites dans les langues officielles au BHI, en temps utiles, et mises à la disposition des Etats membres, en anglais et en français.

Lettres circulaires de la Conférence/Assemblée prévues

12. L'annexe B contient une liste des lettres circulaires de la Conférence/Assemblée qu'il est prévu de publier ainsi que les échéances visées (cf. note 5). Il est demandé aux Etats membres de respecter les dates limites de réponse afin d'assurer le meilleur déroulement possible des préparatifs de la Conférence/Assemblée.

Délégations et enregistrement des Etats membres

13. Il est très important que le BHI soit informé le plus tôt possible du nombre ainsi que du nom des personnes qui participeront à la Conférence/Assemblée afin de faciliter la logistique et la configuration du lieu de tenue de la Conférence/Assemblée. Pour la première fois, l'enregistrement sera disponible en ligne

via le site web de l'OHI (www.iho.int) à l'adresse suivante :

(Accueil > Conférence hydrographique internationale > Enregistrement à la Conférence/Assemblée)

du 1^{er} septembre 2016 au 1^{er} mars 2017. Les Etats membres sont invités à s'enregistrer dans les meilleurs délais possibles.

14. Les Etats membres qui ne peuvent pas s'enregistrer en ligne devront envoyer la liste de leurs délégués, en précisant le nom du chef de délégation, au BHI (par courriel : info@iho.int ou par télécopie : +377 93 10 81 40) au plus tard le 1^{er} mars 2017, à l'aide du formulaire d'enregistrement des délégués fourni dans l'annexe C ou du formulaire Excel qui sera disponible à l'adresse internet mentionnée ci-dessus.

15. Veuillez noter que les dispositions en matière de passeports et de demandes de visas incombent à chaque participant et que les formalités nécessaires doivent être finalisées avant le départ pour Monaco. Les délégués qui pourraient avoir besoin d'invitations personnalisées pour établir leur demande de visa doivent prendre contact avec le BHI. Le passage de la frontière entre la France et Monaco ne fait pas l'objet de formalités particulières, toutefois un visa ou tout autre document d'entrée valable est nécessaire pour entrer en France.

Réservation d'hôtel

16. Tous les participants doivent procéder eux-mêmes à leur réservation. Une liste d'hôtels situés dans les environs dans lesquels les délégués ont effectué des réservations dans le passé, est fournie en annexe D. Des renseignements sont également disponibles sur le site web de l'OHI : www.iho.int et *via* les sites web de réservations d'hôtel suivants : (http://www.monte-carlo.mc/index-hotels_monaco-fr.html) et (www.booking.com).

17. Les chambres d'hôtel sont très recherchées étant donné que d'autres manifestations ont lieu à Monaco en même temps que la Conférence/Assemblée. Les réservations devront être effectuées bien avant la Conférence/Assemblée. Il est vivement recommandé aux Etats membres d'effectuer leurs réservations d'hôtels le plus tôt possible. Les Etats membres qui souhaitent une assistance eu égard à leur réservation d'hôtel peuvent contacter Mme Mireille Mollet à l'adresse suivante : info@iho.int ou par téléphone +377 93 10 81 36.

Conclusion

18. La Conférence/Assemblée est l'organe de décision le plus important de l'OHI et il est essentiel que tous les Etats membres de l'OHI y soient représentés aux fins d'examen des propositions et rapports qui seront soumis et d'adoption des résolutions appropriées. Nous comptons sur votre présence à Monaco pour cette importante manifestation en avril 2017.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,



Robert WARD
Président

Diffusion :

- Etats membres de l'OHI
- Etats en attente de la qualité de membres : Bulgarie, Congo, Haïti, Malte, Mauritanie, Sierra Leone, Iles Salomon, Vanuatu
- Présidents des comités/commission de l'OHI : IRCC, HSSC, CF

Annexes:

- A. Programme provisoire de la Conférence/Assemblée
- B. Lettres circulaires de la Conférence/Assemblée prévues
- C. Formulaire d'inscription des délégués
- D. Renseignements sur les hôtels

NOTES :

1. Cette période sera de trois années si la Convention révisée est approuvée par la majorité requise avant le 23 janvier 2017.
2. Il s'agira de l'élection du Secrétaire général et des directeurs si la Convention révisée est approuvée par la majorité requise avant le 23 janvier 2017.
3. Cette période sera amendée pour lire « 2018-2020 » si la Convention révisée est approuvée par la majorité requise avant le 23 janvier 2017.
4. Le Comité de direction diffusera les ajustements nécessaires si la Convention révisée est approuvée par la majorité requise avant cette date. Le Comité de direction à l'intention de diffuser un « livre rouge » dans tous les cas, bien que ce ne soit pas requis par les règles de procédure de l'Assemblée.
5. Des lettres circulaires de l'Assemblée supplémentaires peuvent être requises, en particulier pour traiter de la formation du Conseil de l'OHI, si la Convention révisée est approuvée par la majorité requise avant le 23 janvier 2017.

PROGRAMME PROVISOIRE DE LA CONFERENCE*Note: tous les événements se dérouleront à l'Auditorium sauf indication contraire***XIX^{ème} CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE /
1^{ère} SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI**

Monaco, 24-28 avril 2017

	dimanche 23 avril	Toute la journée	Inscription des délégués
		après-midi	Réunion de la Commission des finances (au BHI) Réunion des chefs de délégations (au BHI)

Jour 1	lundi 24 avril	matin	Cérémonie d'ouverture Ouverture de l'exposition de l'industrie hydrographique et de l'exposition des Etats membres Photo officielle
		après-midi	Programme de travail 1 : Rapports, propositions et questions thématiques
Jour 2	mardi 25 avril	matin	Programme de travail 1 : Rapports, propositions et questions thématiques (suite)
		après-midi	Programme de travail 1 : Rapports, propositions et questions thématiques (suite)
Jour 3	mercredi 26 avril	matin	Programme de travail 2 : Rapports, propositions et questions thématiques
		après-midi	Programme de travail 2 : Rapports, propositions et questions thématiques (suite)
Jour 4	jeudi 27 avril	matin	Programme de travail 3 : Rapports, propositions et questions thématiques
		après-midi	Programme de travail 3 : Rapports, propositions et questions thématiques (suite)
Jour 5	vendredi 28 avril	matin	Election des directeurs (cf. note 2) Clôture de l'exposition de l'industrie hydrographique et de l'exposition des Etats membres
		après-midi	Programme de travail et budget 2018-2022 (cf. note 3) Cérémonie de clôture

LETTRES CIRCULAIRES DE LA CONFERENCE /L'ASSEMBLEE PREVUES (LCC / LCA)
XIX^{ème} CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE
1^{ère} SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI
 Monaco, 24-28 avril 2017
 (cf. note 5)

Date limite de publication	LCC / LCA	TITRE	Date limite de réponse des EM
21 avril 2016	1	Annonce et dispositions générales	01 mars 2017
22 avril 2016	2	Invitation aux Etats membres (EM) à soumettre leurs propositions à la Conférence/Assemblée	15 août 2016 (cf. note 4)
29 avril 2016	3	Observateurs à la XIX ^{ème} Conférence hydrographique internationale / 1 ^{ère} session de l'Assemblée de l'OHI	10 juillet 2016
10 mai 2016	4	Visites des bâtiments et réceptions	01 novembre 2016
20 mai 2016	5	Appel à candidatures pour l'élection des directeurs du BHI (cf. note 2)	13 avril 2017
Au fur et à mesure de la réception des réponses	5/bis	Etat de service des candidats à l'élection des directeurs du BHI (cf. note 2)	
20 juin 2016	6	Invitation à l'exposition des Etats membres tenue du 24 au 28 avril 2017. Pour les EM, les dates limites sont les suivantes : - intention d'y participer : - formulaire descriptif : - réception au BHI du matériel à exposer :	01 octobre 2016 01 février 2017 20 mars 2017
30 juin 2016	7	Demande des chiffres de tonnage	30 octobre 2016
25 juillet 2016	8	Réponses à la LCC 3 – Propositions d'observateurs soumises à l'approbation des EM (vote)	30 septembre 2016
22 août 2016	9	Réponses à la LCC 2 – Propositions soumises par les EM et par le BHI	23 novembre 2016 (cf. note 4)
24 août 2016	10	Inviter les candidats à la présidence de la XIX ^{ème} Conférence hydrographique internationale/ 1 ^{ère} session de l'Assemblée de l'OHI	30 novembre 2016
25 octobre 2016	11	Réponses à la LCC 6 – « Exposition des Etats membres »	

Date limite de publication	LCC / LCA	TITRE	Date limite de réponse des EM
28 octobre 2016	12	Réponse à la LCC 8 – Observateurs (Résultat du processus de vote)	
22 décembre 2016	13	Réponse à la LCC 10 - Election du président de la XIX ^{ème} Conférence hydrographique internationale / 1 ^{ère} session de l'Assemblée de l'OHI (vote)	24 février 2017
01 février 2017	14	Diffusion du document de la Conférence/Assemblée : « Programme de travail & budget quinquennal de l'OHI pour la période 2018-2022 » et rapport financier 2012-2017 (cf. note 2)	
10 février 2017	15	Diffusion des documents de la Conférence/Assemblée : ordre du jour et programme provisoires, <i>Livre rouge</i> , rapports des comités et liste des documents de la Conférence/Assemblée	Cf. note 4
15 février 2017	16	Participations à l'exposition de l'industrie (24-28 avril 2017)	
20 février 2017	17	Diffusion des documents de la Conférence/Assemblée : table des tonnages, parts et voix, programme de travail et Budget (détaillé) 2018 et liste provisoire des participants	
28 février 2017	18	Réponse à la LCC 13 – Election du président de la XIX ^{ème} Conférence hydrographique internationale / 1 ^{ère} session de l'Assemblée de l'OHI (résultat de processus de vote)	
01 mars 2017	19	Distribution des documents de la Conférence/Assemblée Programme de la Conférence/Assemblée à jour et ordre du jour provisoire et catalogues des expositions de l'industrie et des Etats membres	

FORMULAIRE D'INSCRIPTION DES DELEGUES

(Uniquement pour les Etats membres qui sont dans l'incapacité de s'enregistrer en ligne)

(A faire parvenir au BHI avant le 1^{er} mars 2017)XIX^{ème} CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE/
1^{ère} SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI

Monaco, 24-28 avril 2017

DELEGATION DE L'ETAT MEMBRE**PAYS :****Organisation :**

Chef de délégation ou membre	Grade ou titre	Prénom	Nom (Nom de famille) (1)	Personne(s) accompagnante (s)

(1) Souligner le nom usuel lorsque les noms sont doubles, comme dans le cas des pays hispanophones.

Soumis par : Grade ou titre : Prénom : Nom :**Coordonnées du contact :****Courriel :****Téléphone :****Télécopie :**

INFORMATIONS RELATIVES AUX HOTELS

XIX^{ème} CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE/
1^{ère} SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI

Monaco, 24-28 avril 2017

Hôtels – A MONACO ou à proximité

Avec une réservation de groupe de l'OHI (jusqu'à épuisement du quota de chambres réservé)
(les réservations devront être faites dans les meilleurs délais)

	N° de chambres disponibles	Chambre simple Prix	Chambre double Prix	COMMENTAIRES
HOTEL FORUM *** Place Moneghetti 06240 BEAUSOLEIL Tél: +33 4 93 78 96 36 Télécopie : +33 4 93 78 96 38 Courriel : info@forumhotel.net www.forumhotel.net	30	120€	140€	Petit déjeuner inclus Référence pour la réservation : 85960
HOTEL AMBASSADOR *** 10 avenue Prince Pierre 98000 MONACO Tél: +377 97 97 96 96 Télécopie : +377 97 97 96 99 Courriel : dulce@ambassadormonaco.com	20	150€	180€	Petit déjeuner inclus
HOTEL DE FRANCE ** 6, rue de la Turbie 98000 MONACO Tél: +377 93 30 24 64 Télécopie : +377 92 16 13 34 Courriel : hotel-France@monte- carlo.mc www.monte-carlo.mc/france	10	105€	145€	Petit déjeuner inclus

**Hôtels à MONACO ou à proximité
(sans réservation de groupe)**

NOVOTEL Monte-Carlo ***
 16 boulevard Princesse Charlotte
 Monte-Carlo
 Tél : +377 99 99 8300
 Télécopie : +377 99 99 8310
 Courriel : h5275@accor.com
www.novotel.com

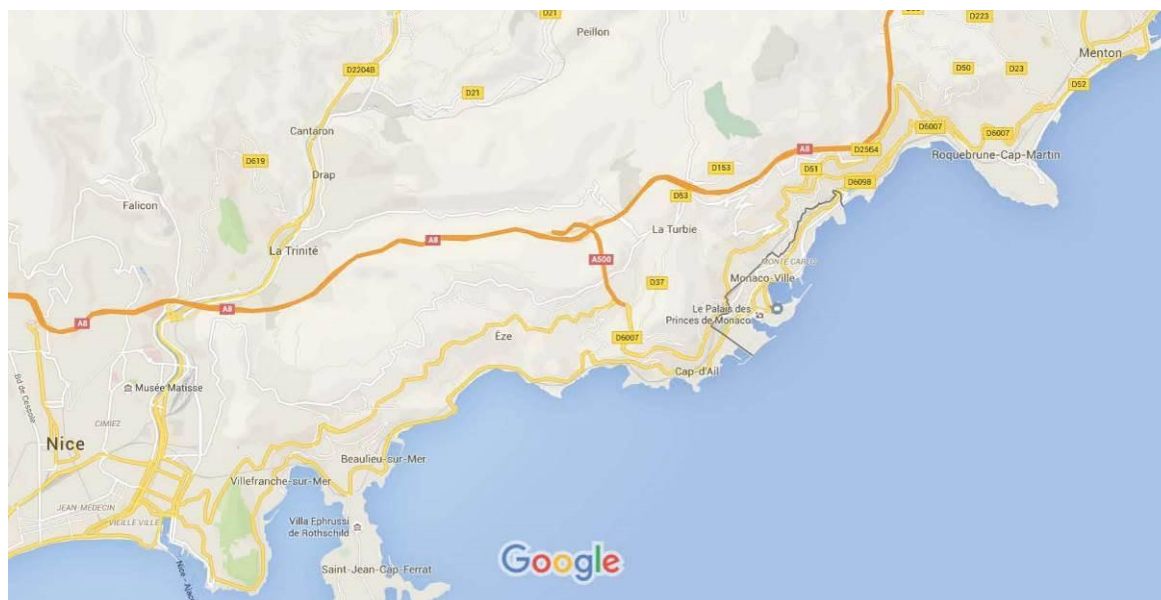
Hôtel CAPITOLE ***

19 boulevard Général Leclerc
Beausoleil
Tél : +33 4 93 286565
Télécopie : + 33 4 93 286569
Courriel : reception@hotel-capitole.fr
www.hotel-capitole.fr

Hôtel Olympia***

17 bis boulevard G. Leclerc
06240 Beausoleil
Tél : +33 4 93781270
Télécopie : +33 4 93418504
olympiahotel@hotmail.com

Hôtels accessibles par autocar ou en train depuis Monaco



Hôtels dans MENTON

Trajet vers Monaco par l'autocar n°100 (45 minutes) ou en train (15 minutes)

Résidence Pierre et Vacances Les Rivages du Parc ***

Résidence Les Rivages du Parc
71 allée Louis Moreno,
06500 Menton
Tél : +33 8 91 70 10 08

Hôtel Princess et Richmond ***

617 promenade du Soleil,
06500 Menton
Tél : +33 4 93 35 80 20

HOTEL MEDITERRANEE ***

5 rue de la République
06500 MENTON
Tél : +33 4 92 41 81 81
Télécopie : +33 4 92 41 81 82
Courriel : info@hotel-med-menton.com
www.hotel-med-menton.com

**Hôtels à NICE (à proximité de la gare ferroviaire)
Trajet à Monaco en train - (25 minutes)**

Ibis Nice Centre Gare ***

14, avenue Thiers,
06000 NICE
Tél : +33 4 93 88 85 55

Kyriad Nice Gare ***

35 boulevard Raimbaldi,
06000 Nice
Tél : +33 4 92 17 39 39

Hôtel Mercure Nice Centre Notre Dame ****

28 avenue Notre Dame,
06000 NICE
Tél : +33 4 93 13 36 36

Best Western Alba ***

41 avenue Jean Médecin,
06000 Nice
Tél : +33 4 93 88 02 88

**Hôtels à BEAULIEU SUR MER
(à proximité de la gare ferroviaire)
Trajet vers Monaco par l'autocar n° 100 (30 - 45 minutes)
ou par train (15 minutes)**

Hôtel iBis Styles Beaulieu Sur Mer****

3 boulevard du Maréchal Joffre (Entrée de l'hôtel : rue Marius Maiffret),
06310 Beaulieu-sur-Mer
Tél : +33 4 93 01 12 15

Hôtel Frisia***

2 boulevard Eugène Gauthier,
06310 Beaulieu
Tél : +33 4 93 01 01 04

Hôtel le Havre Bleu**

29 boulevard du Maréchal Joffre,
06310 Beaulieu-sur-Mer
Tél : +33 4 93 01 01 40

Hôtel Carlton ****

7 avenue Edith Cavell,
06130 Beaulieu sur Mer
Tél : +33 4 93 01 44 70

Hôtels à VILLEFRANCHE SUR MER

Trajet vers Monaco par l'autocar n° 100 (40 - 60 minutes) ou en train (20 minutes)

Hôtel Le Provençal **

4 avenue du Maréchal Joffre,
06230 Villefranche-sur-Mer
Tél : +33 4 93 76 53 53

Hôtels à CAP d'AIL -

Trajet vers Monaco par l'autocar n° 100 (10 -15 minutes)

Edmonds Hôtel Brasserie

87 avenue du Trois Septembre,
06320 Cap-d'Ail
Tél : +33 4 93 78 01 01

Hôtel Miramar **

126 avenue du Trois Septembre,
06320 Cap-d'Ail
Tél : +33 4 93 78 06 60

Hôtel Normandy **

6 allée des Orangers,
06320 Cap-d'Ail
Tél : +33 4 93 78 77 77

Hôtel de Monaco ****

1 avenue Pierre Weck,
06320 Cap-d'Ail
Tél : +33 4 92 41 31 00

Hôtels in ROQUEBRUNE CAP MARTIN

**Trajet vers Monaco par l'autocar n° 100 (30 – 45 minutes)
ou en train (10 minutes)**

Résidence "Le Golfe Bleu"

5, Rue Georges Drin,
06190 Roquebrune-Cap-Martin
Tél : +33 4 92 10 45 00

Hôtel Regency **

98, avenue Jean Jaurès,
06190 Roquebrune-Cap-Martin, France
Tél : +33 4 93 35 00 91

Hôtel Victoria ****
7 promenade du Cap,
06190 Roquebrune-Cap-Martin
Tél : +33 4 93 35 65 90

Hôtel Reine D'Azur
29 promenade du Cap,
06190 Roquebrune-Cap-Martin
Tél : +33 4 93 35 76 84

Hôtel Alexandra ***
93 avenue Sir Winston Churchill,
06190 Roquebrune-Cap-Martin
Tél : +33 4 93 35 65 45

APART HOTELS

ADAGIO – Aparthôtel : Palais Joséphine
2A avenue du Général de Gaulle
06240 Beausoleil
Tél : +33 4 92 41 20 00
Télécopie : +33 4 92 41 20 01
Email : bsp@adagio-city.com
www.adagio-city.com

RESIDENCE PIERRE ET VACANCES
33 avenue du Général de Gaulle
06320 Cap-d'Ail
Tél : +33 4 93 41 73 00
Télécopie : +33 4 93 41 74 77
Courriel : cpc@pierreetvacances.com
www.pierre-vacances.com

ADAGIO – Aparthôtel : Monte Cristo
2A rue des Martyrs de la Résistance
06240 Beausoleil
Tél : +33 4 92 10 52 50
Télécopie : +33 4 93 37 18 75
Courriel : mcl@adagio-city.com
www.adagio-city.com